



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2020-02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne Blanc-Boge, directrice du pôle Formation continue et insertion professionnelle à l'effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- Tout document relatif à la formation continue,
- Dans le cadre des missions relatives à l'insertion professionnelle : les conventions de stage de 1^{er} cycle.

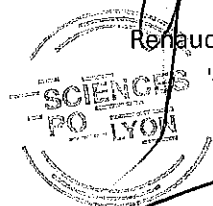
Article 2 : Cet arrêté s'applique à partir du 8 janvier 2020.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 7 janvier 2020

Le Directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE



1 exemplaire pour l'établissement
1 exemplaire pour l'intéressée, remis le
Signature